

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL DE BRUC SUR AFF**

Nombre de conseillers :

En exercice 15
Présents 13
Votants 14
Pouvoirs 1

Date de la convocation : 11/09/2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Laurent SULLEROT, Maire.

Présents : SULLEROT Laurent, BOUREL Cécile, DARBOIS Valérie, DE LORGERIL Bertrand, DUCLOYER Arnaud, ESNAUD Corentin, GICQUEL Jacqueline, HAMON Patrice, HERVÉ Mattis, LE BLEVEC Mickaël, LE COCQ GEFROY Gwladys, ROUX Emmanuel, SALMON Marie

Absents excusés : BOUCHET Isabelle, OLIVIER Jennifer (Pouvoir à ROUX Emmanuel)

Absents :

Secrétaire de séance : BOUREL Cécile

68/2026	Adhésion au service commun informatique de REDON Agglomération – Niveau 1 « Audit »
----------------	--

Rapport de Monsieur Mattis HERVÉ, 3^{ème} adjoint,

Il présente au Conseil Municipal la proposition de REDON Agglomération relative à l'adhésion des communes membres au service commun informatique.

Cette mutualisation a vocation à fournir des prestations et services dans le domaine des systèmes d'information conformes à l'état de l'art afin de permettre aux contractants de bénéficier de services de qualité dans des conditions financières et opérationnelles optimisées.

La convention prend effet à compter de la signature des deux parties et est consentie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite du mandat communautaire.

Dans un premier temps, il est proposé à la commune d'adhérer au service commun informatique pour le niveau 1 « Audit », permettant d'avoir un état des lieux de son système d'information et des éléments de connaissance suffisants pour décider des prestations du socle complet.

Il est proposé que cet audit soit réalisé à compter du 1^{er} janvier 2027.

Le coût de l'audit préalable s'élève à 990 €.

À l'issue de cet audit, la commune pourra réexaminer son adhésion au service commun informatique, conformément à la clause de révision prévue dans la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, décide :

- ✍ **D'adhérer** à la convention avec REDON Agglomération pour le service commun informatique, pour le niveau 1 « Audit », dans un premier temps,
- ✍ **De valider** la clause de révision relative à l'adhésion au service commun informatique au vu des résultats de l'audit,
- ✍ **De fixer** la date d'effet de l'audit au 1^{er} janvier 2027,
- ✍ **D'accepter** le coût de l'audit, fixé à 990 €,
- ✍ **De charger** Monsieur le Maire de signer ladite convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent SULLEROT

